

Demande de logement- Site Aix les bains

Nom / Prénom	
Adresse	
Tel portable	
N° de Sécurité Sociale	
Date et lieu de Naissance	
Grade	
Service d'affectation	
Période	
Motif	Eloignement domicile

Il vous est demandé d'entretenir votre chambre ainsi que la cuisine, les pièces de vie et les salles de bain, pendant toute la durée du semestre.

Il est interdit de dégrader les murs en y apposant posters ou autres objets décoratifs et veillez à entretenir le matériel et mobilier mis à disposition.

Le mobilier des chambres : lits, sommiers, matelas, table de chevet, armoire et lampe de chevet sont neufs. Ils ont été installés ce semestre. Des alèses imperméables ont été commandées (2/chambre) et leur utilisation est obligatoire afin de protéger les nouveaux matelas.

Pour information, l'équipe d'entretien intervient uniquement sur le nettoyage des sols et des sanitaires.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'entretenir les locaux et les espaces de vie communs afin de garantir que chaque occupant puisse en avoir un usage convenable.

Il est interdit de sous-louer.

Si vous constatez une détérioration, une panne... merci d'en aviser le secrétariat de direction au **04 79 88 61 24** ou par mail à sec.direction-aix@ch-metropole-savoie.fr

Date _____

Signature _____

Il est obligatoire de souscrire auprès de l'organisme de votre choix une assurance responsabilité civile pour les dommages que vous pouvez causer et une garantie risques locatifs.

Pour information, l'occupation d'une chambre dans un des internats du centre hospitalier Métropole Savoie fera l'objet par le service des impôts de l'édition du taxe d'habitation. Elle sera **générée au nom de l'occupant des lieux au 01 janvier de chaque année.**